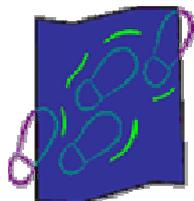


SECDEF



BULLETIN N° 36 Bis du 7 Juillet 2022

**APRES LE N° 36
DETOURS JURIDIQUES**

Je vous avais annoncé un bulletin plus étoffé sur notre site pour le 7 juillet, mais :

Si nous avons bien déposé notre requête le 30 juin 2022, des contre temps juridiques nous obligent à explorer une autre stratégie. Mais notre volonté reste intacte.

Si vous êtes attentifs à la presse, vous verrez que la construction des bassins enterrés n'est pas à l'arrêt, au contraire. La réalisation de ces bassins destinés à améliorer la qualité des eaux de la Seine et de la Marne, ne doivent pas se faire à notre détriment.

FRESNES N'EST PAS CANDIDATE POUR LA NAGE EN EAU TROUBLE AU JO 2024

Le Président, Claude BEVAN

Surveiller note site pour une communication plus souple